

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3302 - Jeudi 20 Décembre 2018 - Prix : 200 Fc

ACTES DE TORTURES SUR DES JUSTICIABLES

Souef s'en désolidarise et demande l'ouverture d'une enquête



**Le Président de la République
est de retour au pays !**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Décembre 2018**

Lever du soleil:

05h 36mn

Coucher du soleil:

18h 27mn

Fadjr : 04h 25mn

Dhouhr : 12h 06mn

Ansr : 15h 42mn

Maghrib: 18h 30mn

Incha: 19h 44mn



TÉLÉCOMMUNICATIONS

Initiation sur la modélisation des coûts des produits et services de télécommunications

L'ANRTIC, en partenariat avec l'Union Internationale des Télécommunications a organisé un atelier de formation sur « la modélisation des coûts des réseaux de communication électroniques ». Ces rencontres ont pour but de poser les bases d'une régulation en bonne intelligence, qui rapprocherait les acteurs avec comme seul et unique objectif, convaincre ces derniers à travailler avec rationalité et efficacité.

Du mercredi au vendredi, l'Autorité Nationale de Régulation des TIC (ANRTIC) en partenariat avec l'Union Internationale des Télécommunications organise un atelier de formation sur la modélisation des coûts des réseaux de communication électronique. Son but est de rapprocher les acteurs et les convaincre à travailler avec rationalité et efficacité. « Après avoir réussi l'introduction de la concurrence dans le marché des télécommunications, nous constatons la baisse ver-

tigieuse des tarifs proposés par les opérateurs sans pour autant que nous ayons les instruments nécessaires d'appréciation de ces effets sur la rentabilité et l'efficacité des opérateurs concurrents, a fait savoir Ali Moimed, le directeur des télécommunications et des TIC. Parmi les missions du régulateur, c'est justement de veiller à ce que tout centime investi dans un réseau de télécommunication, soit rentabilisé par l'opérateur sans nuire au portefeuille du consommateur. C'est l'exercice d'équilibre auquel nous devons nous attacher pour faire triompher l'équité ».

De ce constat, le ministère des postes et des télécommunications a exprimé auprès de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) ses insuffisances théoriques et pratiques à mettre en œuvre cette modélisation des coûts. D'où la présence d'Alain Sawadogo, docteur en économie et télécommunication pour accompagner les Comores dans cette mission. « Le travail que nous faisons dans



cette formation est très important. Il consiste à aider les opérateurs et le régulateur, pour bien mesurer leur coût téléphonique. Les opérateurs vont aussi comprendre à travers cette formation comment gérer les tarifs surtout les produits de la technologie », explique Taoufik Mbae, directeur technique de l'ANRTIC. Et lui d'ajouter que « les opérateurs comprendront comment ils vont fixer leurs tarifs, car vous voyez le conflit d'in-

térêt de l'interconnexion entre nos deux opérateurs, Comores télécom et Telma. Mais dans les tarifs, il y a des limites, d'ailleurs c'est là que le régulateur doit intervenir ».

De son côté, le formateur est là pour former les deux opérateurs sur la modélisation des coûts des produits et des services télécommunications. « Il faut dire que le secteur des communications électroniques est stratégique surtout pour les pays

moins développés. Alors vue la pertinence et les enjeux, il ne faut pas prendre des décisions de façon isolée », montre le Dr Alain Sawadogo, avant de conclure que « toutes décisions qui doivent être prises dans ce domaine, doivent être éclairées et nourries par la modélisation. Car cette modélisation permet aux opérateurs de fixer leur prix ».

Nassuf Ben Amad

SOCIÉTÉ

Le JFR mécontent des images « dénigrant » le président de la République

Le mouvement Jeunesse Force de la République a tenu hier mardi un point de presse. Il avait pour but de montrer leur mécontentement face aux informations qui circulent ces derniers temps dans les réseaux sociaux « dénigrant » l'Etat comorien notamment le président de la République.

Ces derniers temps, des informations circulent dans les réseaux sociaux véhiculant une mauvaise image au pays. Parfois même, on voit des images caricaturant le président de la République. Le mouvement Jeunesse Force de la République a exprimé son mécontentement contre ce genre de publications à travers l'Internet. « Pourquoi un citoyen

comorien qui est soit disant musulman ose écrire des choses horribles, se demande Anchikidine Maanfou, secrétaire national de Jeunesse Force de la République (JFR). C'est

malheureux quand je vois les informations dans les réseaux sociaux qui insultent notre pays surtout le chef de l'Etat. Mais ces derniers temps, tout cela montre un manque

de civisme et de patriotisme au sein notre société. Un intellectuel, un politicien ou un citoyen qui déshabilite le chef de l'Etat dans les réseaux sociaux et aller jusqu'à dire que le président est mort sans aucune source, c'est regrettable » déplore-t-il.

Le secrétaire général adjoint de JFR a saisi cette opportunité pour dire à la population de ne pas se laisser embarquer par ces gens qui cherchent à détruire notre pays. « Aujourd'hui, les comoriens pensent au feu président Ali Soilihi alors que tout le monde était contre lui à son époque. Ils étaient contre parce que, ils n'avaient pas compris sa philosophie, malgré qu'il a tout fait pour que notre pays progresse. Nous le mouvement Jeunesse Force de la République (JFR), nous ne voulons

pas retomber dans le même piège à cause des politiciens qui ont échoué. Nous appelons les citoyens qui sont pour ou contre le gouvernement d'Azali à se réunir pour le bien du pays », déclare-t-il.

A son tour le coordinateur de la JFR, Abdillah Ibrahim Mfoihaya tente de ramener à la raison les gens de mauvaise foi. « Vous avez le droit de critiquer la politique du gouvernement et les autorités sans dénigrer le pays et notre président. Mais ces derniers jours ce qui se passe dans les réseaux sociaux, c'est vraiment impensable. Nous sommes une nation musulmane, respectons au moins la religion qui nous recommande de se respecter », conclut-il.

Nassuf Ben Amad



Membres du JFR devant la presse.

LEADERSHIP ET PERFECTIONNEMENT DES CADRES AUX COMORES

Une vingtaine de cadres de la douane encadrés par l'OMD

Une vingtaine de cadres de l'Administration générale des douanes comoriennes était formée depuis deux semaines sur le Leadership et le management basé sur le développement personnel.

L'atelier de formation sur le leadership et perfectionnement des cadres de l'Administration générale des douanes comoriennes qui avait débuté le

03 décembre a pris fin le week-end dernier. Pendant deux semaines, les cadres de la douane étaient formés sur le Leadership et le management basé sur le développement personnel. « L'organisation de cet atelier démontre l'étroite coopération, dynamique et fructueuse entre la douane comorienne et l'organisation mondiale des douanes et l'intérêt qu'attache l'OMD pour le renforcement des capacités du personnel de

la douane », explique Chehi Mohamed, le directeur général adjoint de la douane.

Les bénéficiaires quant à eux, se disent conscients de l'ampleur de la tâche et de la responsabilité qui pèse sur eux dès le début de cette formation. « L'atelier de formation a débouché sur l'engagement de créer un comité qui veillera sur l'élaboration d'une stratégie pour une douane performante et moderne. Cet enga-

gement collectif solennel laisse augurer un avenir plein d'espoir pour notre douane », avance Nathalie Inoussa qui parlait au nom des participants.

De son côté, l'expert de l'OMD, SI MOHAMED EL HAI a montré que l'administration de la douane comorienne s'est arrêté dans les années 80 et qu'il y a énormément du travail sur tous les plans afin qu'il soit au rendez vous des douanes

modernes. Le secrétaire général du ministère des finances a été frappé par la motivation et l'engagement des participants à s'améliorer. Après cette formation, l'Organisation Mondiale des Douanes a prévu durant le mois de janvier 2019, une retraite pour les cadres supérieurs (RCS) dans cette même lancée de perfectionnement des ressources humaines.

Ibnou M. Abdou

ACTES DE TORTURES SUR DES JUSTICIABLES

Souef s'en désolidarise et demande l'ouverture d'une enquête

Le ministre des affaires étrangères, Souef Mohamed El-Amine a tenu une conférence de presse ce 19 décembre. Après avoir fait un tour d'horizon sur l'actualité internationale comme à son habitude, le chef de la diplomatie comorienne a évoqué certains sujets de politique intérieure. Au cours de cette rencontre avec la presse, il s'est désolidarisé des actes de tortures subis par des justiciables dans le cadre de l'enquête sur le gendarme mutilé, le sergent Radjab, le jour du référendum dans un bureau de vote

Ce mercredi, le ministre des affaires étrangères, Souef Mohamed El-Amine a tenu une conférence de presse après avoir reçu le corps diplomatique en son ministère. Avant de passer à la politique intérieure, il a fait un tour d'horizon de l'actualité internationale et régionale et a notamment insisté sur la Grande île dont les

élections se déroulaient hier. Il a également fait un focus sur la Russie, dont les relations bilatérales avec les Comores ont pris un nouvel élan. « Même si nos relations avec la France sont en train de se normaliser après les crispations de ces derniers mois, il est normal de nous allier avec une autre puissance, membre du Conseil de sécurité, non

seulement pour différents secteurs, telles que l'énergie, la sécurité, ou encore l'hôtellerie mais dans notre quête pour notre accession à la souveraineté territoriale », a-t-il longuement expliqué.

Pour ce qui est des affaires internes de l'Etat, la principale annonce est sans doute la convocation prochaine du collège électoral. « Nous voulons que l'investiture du président ait lieu le 26 mai », a-t-il notamment fait savoir.

S'il a de lui même évoqué la question des procès qui se sont tenus ces derniers jours auprès de la Cour de sûreté de l'Etat, des journalistes ont fait part de leurs interrogations quant aux sévices qui ont été

subies par ces citoyens à l'immigration dans le cadre de l'enquête sur la mutilation du gendarme survenue le 30 juillet (comprendre ministère de l'intérieur). Soeuf Mohamed El-Amine a répondu de la sorte : « avant d'être un ministre, je suis avant tout un citoyen et s'il est vrai que des jeunes ont été torturés, je le condamne fortement ; de tels actes ne peuvent passer inaperçus, une enquête doit être ouverte afin que justice soit faite ». Et d'ajouter qu'il s'en désolidarisait. Il a par ailleurs fait savoir qu'une enquête allait être ouverte concernant le jeune homme qui est décédé des suites d'une blessure par arme à feu, il y a une dizaine de jours à Ikoni.

Autre sujet qui a marqué l'actualité sous nos cocotiers, l'état de santé du président de la république, arrivé hier après un voyage dans le royaume chérifien. Il a balayé les rumeurs entendues ici et là, confortées par un organe de presse régional, et sur un ton laconique, a lâché « que le président de la république pouvait s'octroyer quelques jours de repos sans que cela affole la population ».

Il est revenu sur son propre cas, des rumeurs ayant aussi fait état d'une maladie grave et a regretté « la désinformation qui peut sévir ».

Fsy

RECOURS CONTRE LA SUSPENSION DE MARIAMA MASSOUNDI

Le commissaire du gouvernement demande l'annulation de l'acte

Après avoir saisi la chambre administrative de la Cour Suprême, l'audience sur la suspension de Mariama Massoundi, commissaire de la Ceni chargée du matériel a eu lieu hier mercredi. Et le commissaire du gouvernement auprès de la cour a demandé l'annulation de l'arrêté du ministre de l'intérieur.

L'audience sur la suspension de Mariama Massoundi, commissaire de la Ceni en charge de matériel a eu lieu hier mercredi après un premier report lundi dernier. Son avocat, Me Djamel a rappelé que la suspension de sa cliente par le ministre de l'intérieur en charge des élections est tout à fait illégale. Cet avocat au barreau de Moroni s'est appuyé sur l'article 50 du code électoral et l'article 26 du règlement intérieur de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) pour se justi-



Siège de la Cour constitutionnelle

fier. De l'autre côté, le représentant du ministère de l'intérieur a montré que son département a un pouvoir

de tutelle et qu'à ce titre le ministère a un droit de regard sur la Ceni sans pour autant s'appuyer sur

aucun texte.

Quant au commissaire du gouvernement auprès de la Cour

Suprême, il a montré que l'acte en soit du ministre de tutelle est illégal. Lors de son réquisitoire, Nouridine Abodo a cité les mêmes articles visés par la défense pour montrer l'illégalité de l'acte. « Le ministre de l'intérieur n'a pas le droit de s'ingérer dans les affaires de la Ceni et voire même suspendre une commissaire », dit-il. Ce dernier demande à la Chambre administrative de la Cour Suprême d'annuler l'acte du ministre de tutelle. Le délibéré est attendu le samedi prochain.

Pour rappel, le ministre en charge des élections, Mohamed Daoudou, a par un arrêté suspendu la commissaire chargée de la coordination du matériel de la Ceni, Mariama Massoundi. L'arrêté, daté de fin novembre, n'avait pas motivé la suspension.

MY

Le Président de la République est de retour au pays !

Après un long périple qui l'aura conduit au Sénégal et au Royaume du Maroc, le Président de la République Azali Assoumani est arrivé en début d'après-midi à Moroni, hier mercredi 19 décembre 2018. Il a été accueilli par l'ensemble des membres du Gouvernement, du cabinet du Président de la République, des Gouverneurs et une foule nombreuse, à l'Aéroport International Prince Said Ibrahim.

Rappelons que le Président de la République a répondu d'abord, à

une invitation du Président de la République du Sénégal SEM Macky Sall. Et il a ainsi pris part, en qualité d'invité d'honneur à la cérémonie d'inauguration du Musée des Civilisations Noires de Dakar. Puis le Chef de l'Etat s'est rendu à Marrakech au Maroc pour participer au Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Le Président Azali Assoumani a enfin répondu à une invitation du Roi du Maroc, Sa Majesté Mohammed VI, pour un séjour de quelques jours qui lui a permis de

rencontrer les plus hautes autorités et personnalités du Maroc et de s'enquérir du model de développement économique marocain. Le

Maroc, un exemple à suivre et une inspiration pour le projet d'émergence des Comores.



La Gazette des Comores
Le devoir d'informer, la liberté d'écrire

FAITS DIVERS, COMORES-FRANCE

Un père comorien poursuivi en France pour maltraitance ?

Ce drame remonte en juillet dernier aux Comores. Mais la famille indigne et originaire du malheur, réside en France. Une mère malveillante met la pression sur un père psychologiquement vulnérable, pour qu'il se débarrasse de sa fille légitime accusée d'être nulle en ménage. L'innocente, âgée de 13 ans, est orpheline de mère. Le père l'abandonne alors au bled. Au bord du suicide après un long calvaire, le consulat de France à Moroni intervient. Actuellement, elle reprend goût à la vie en France, au soin des services sociaux. Le père accusé de maltraitance encourt deux ans de prison.

Ce drame abracadabrant remonte en juillet dernier aux Comores. Sous la funeste pression d'une mère, un père doit se débarrasser de sa fille légitime, née en France, et hélas orpheline de mère. Après les vacances-pièges aux Comores, le père regagne seul la métropole. L'adolescente française est alors abandonnée par son propre père sous prétexte d'être inutile en vais-

selle. Pourtant, assidue et laborieuse, la petite est une élève brillante en 4ème. Le père la confie à sa sœur. Elle est scolarisée.

Mais, désolée et affectée, l'orpheline se révolte. Elle isole et abandonne tout : nourriture, l'école, etc. Grâce à l'intervention du consulat de France de Moroni, l'adolescente a retrouvé la France, son pays de naissance. Aux mains des servi-

ces sociaux, elle reprend goût à la vie. Devant le juge, le père n'a pas nié les faits. Il reconnaît avoir agi sous la pression de sa 2e femme. Il encourt deux ans de prison et 30 000 € d'amende. Il convient de faire très attention aux griffes d'un 2e conjoint, surtout quand le 1er ménage a laissé des enfants.

Bm Gondet

INCENDIE À LA MOSQUÉE DE VENDREDI DE HADOUDDJA

Les Oulémas demandent l'ouverture d'une enquête

Suite à l'incendie survenu au début de cette semaine à la mosquée de vendredi de Hadoudja, les Oulémas de la place condamnent l'acte. Dans une conférence de presse tenue hier à Mdé, les Oulémas qui qualifient « une agression déplorable », appellent les instances judiciaires à ouvrir une enquête pour rechercher le ou les auteurs de cet incendie pour qu'ils soient punis.

Lundi dernier, dans la matinée, un incendie a ravagé partiellement la nouvelle mosquée de vendredi de Hadoudja connue sous le nom de mosquée Saïd Salim, dirigée par Cheikh Soidik Mbapandza. Selon les premiers

témoignages, il s'agit d'un inconnu qui a mis le feu sur des rouleaux de nouveaux tapis rangés dans un coin de la mosquée. L'Alliance Islamique de Bienfaisance, exprime son indignation face à cet incident survenu dans une maison de Dieu et demande l'ouverture d'une enquête pour rechercher les coupables de cet acte.

« Nous appelons la justice à ouvrir une enquête pour rechercher l'auteur de cette agression déplorable et poursuivre les personnes qui seraient aussi derrière cet acte », déclare le Dr Abdoulhakim Mohamed Chakir, l'un des conférenciers du jour.

Au cours de ce face à face avec la presse, l'Alliance Islamique de

Bienfaisance appelle également tous les croyants de ce pays à être prudents et vigilants pour ne pas donner l'occasion aux personnes qui veulent faire du mal au pays en introduisant la zizanie et la discorde au sein de la population. « Les mosquées de l'Union des Comores doivent désormais être protégées pour que ce genre d'incident ne puisse se reproduire », poursuit-il. Ils interpellent enfin, les fidèles des mosquées et des centres islamiques d'ouvrir les yeux mais surtout de soutenir les agents de sécurité en vue de préserver la paix et la sécurité des édifices religieux.

Ibnou M Abdou



Mayotte

à partir de
44 100 knuf *

www.flyabaviation.com

*Tarif variable en fonction du lieu de départ